

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 8 juillet 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	14 juin 2024	14 juin 2024
18	10	10+4		

Annule et remplace la délibération n°2024\_06\_05 du 6 juin 2024

**Délibération 2024\_07\_05 : Affectation du résultat communal**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, légalement sans quorum, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Jackie ALBERT, Martine YVON, Jean-Luc PROQUIN, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP

**Membres absents non représentés :** Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD Jean-Yves BOUCARD,

**Membres absents représentés :** Cécile BONNIFAIT (donne pouvoir à Martine LLEU), Claude RAVON (donne pouvoir à Claude LAROCHE), Christophe PARION (donne pouvoir à Sandrine GUIBERT), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE)

**Secrétaire de séance :** Berend KAMP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 3 contre prend acte de l'approbation du Compte Financier Unique 2023 faite par délibération n°2024\_06\_04 du 6 juin 2024 :

**1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2023, lequel se résume ainsi :**

sections	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Restes à réaliser			Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat global	
invest	-55 522.91	357 677.61	296 713.30	-60 964.31	50 116.92	0.00	-166 604.14	
fonct	288 584.02	1 013 944.07	1 329 939.97	315 995.90	0.00	0.00	604 579.92	
<b>TOTAUX</b>	<b>233 061.11</b>	<b>1 371 621.68</b>	<b>1 626 653.27</b>	<b>255 031.59</b>	<b>50 116.92</b>	<b>0.00</b>	<b>437 975.78</b>	

**2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**

**4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**

**5. Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>Excédent</b>	<b>604 579.92</b>
Résultat de l'exercice	Excédent	315 995.90
Report à nouveau	Excédent	288 584.02
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>Excédent</b>	<b>166 604.14</b>
Résultat comptable	Déficit	116 487.22
Restes à réaliser dépenses		50 116.92
Restes à réaliser recettes		0.00

**6. Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2023 comme suit :**

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>compte 1068</b>	<b>166 604.14</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>compte 002</b>	<b>437 975.78</b>

**7. Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2024 comme suit :**

<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>compte 001</b>	<b>-116 487.22</b>
--	-------------------	--------------------

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, avec 2 contre (MM. Malterre, Morenne) et 1 Abstention (M. Kamp) :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 8 juillet 2024  
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX